



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 juin 2021

L'an 2021, le seize juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Éole-en-Beauce s'est réuni en Mairie déléguée de Viabon ; lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Julien BIRRE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux le 9 juin 2021.

Présents : Julien BIRRE, Stéphane CHANCOLLON, Marc HENRION, François ISAMBERT, Vincent FAUCHEUX, François VASSORT, Catherine ARRONDEAU, Florence TICOT, Benoît LHOSTE, Valérie MARTIN, Gwenaëlle VINCHON, Corinne BOUCHET, Géraldine GRILLON, Benjamin LIROCHON, Vanessa VOYET, Ludovic GUESNET.

Absent(s) : Bruno WISSOCQ (pouvoir à Julien BIRRE), Bernadette MARTIN (pouvoir à Corinne BOUCHET), Cindy FERNANDES (pouvoir à Marc HENRION).

Absent(s) excusé(s) : Néant

A été nommé secrétaire de séance : Vincent FAUCHEUX.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 06 mai 2021
- Reprise concession cimetière de Fains-la-Folie
- Retour demandes de subventions
- Compte rendu commission travaux
- Créances éteintes
- Adhésion service Conseil en Energie via Territoire Energie 28
- Festivité du 14 juillet
- Fermage terrain communal à un particulier
- Questions diverses

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adoindre le point suivant à l'ordre du jour :

- Adhésion au groupement d'achat d'énergies « POLE ENERGIE CENTRE » via Territoire d'Energie 28

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance et l'ordre du jour est abordé.

1 REPRISE DES CONCESSIONS AU CIMETIÈRE DE FAINS LA FOLIE

M. le Maire fait un point sur la procédure de reprise de concessions au cimetière de Fains-la-Folie.

2 RETOUR DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. le Maire informe le conseil municipal que les subventions demandées ont été accordées à l'exception de celles pour :

- ✓ La rénovation des logements communaux via la DSIL Rénovation Energétique,
- ✓ L'éclairage public via le Fonds de Concours de la CCCB.

Les travaux concernant les problèmes de ruissellement vont pouvoir démarrer rapidement. Le petit matériel batterie et le plateau remorque vont être commandés.

3 COMPTE RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX

M. Chancollon, 1^{er} adjoint, fait un point sur les travaux en cours. D'autres travaux se sont greffés aux travaux prévus notamment en raison d'un problème d'évacuation des eaux pluviales à La Folie Herbault.

M. le Maire demande l'autorisation, au conseil municipal, de ne demander qu'un seul devis pour toutes dépenses inférieures à 5000€ (cinq mille euros) en stipulant qu'il sera veiller à choisir une offre pertinente et qu'il ne sera pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

4 CRÉANCES ÉTEINTES

Les services de la trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables suite à des procédures de surendettement.

La proposition d'extinction de créances concerne les exercices 2014, 2015, 2016, 2017, 2019 et 2020 et figurent dans l'état joint annexé.

Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6542 intitulé « Créances éteintes », sur le budget concerné.

Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Il s'agit de créances éteintes en raison de jugement de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à procédure de surendettement.

Les justifications juridiques figurent au dossier.

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à : 916.27 €

- Budget annexe eau ... : 644,79 €

- Budget principal: 271,48 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l'extinction de créances.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ D'éteindre les créances figurant dans le corps de la présente délibération ;
- ✓ D'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

5 ADHÉSION SERVICE CONSEIL EN ENERGIE VIA TERRITOIRE ENERGIE 28

Les statuts d'ENERGIE Eure-et-Loir autorisent l'exercice d'une compétence optionnelle de conseil en énergie Dans ce cadre, il apporte conseil et assistance aux collectivités en vue d'une meilleure maîtrise de leurs consommations/dépenses énergétiques.

Cette mission peut donner lieu :

- À l'élaboration de diagnostics énergétiques du patrimoine bâti (bilan énergétique à l'échelle de plusieurs bâtiments communaux).
- Au suivi des consommations énergétiques et des contrats avec les fournisseurs, ainsi qu'à des conseils en matière d'optimisation tarifaire, de choix des matériels et des équipements, de priorisation des investissements.
- À des préconisations en matière de faisabilité quant à la production d'énergies renouvelables (bois-énergie, géothermie sur sondes ou nappes, solaire thermique et photovoltaïque).
- À un accompagnement à l'occasion d'opérations sur le patrimoine bâti en vue de rationaliser l'usage de l'énergie, que ce soit lors des phases d'études (en préalable travaux : choix techniques, préparation des cahiers des charges, analyse de devis, sélection de prestataires...) ou lors de travaux, de leur exécution à leur réception, en apportant assistance et appui technique.
- À l'animation d'opérations de formation et de sensibilisation sur la maîtrise de l'énergie à l'intention des élus, de leurs personnels, des usagers et des jeunes publics.
- À un soutien financier du syndicat pour les projets de rénovations énergétiques.

En contrepartie de la compétence exercée, ENERGIE Eure-et-Loir est autorisé à percevoir auprès des collectivités les cotisations fixées par le comité syndical. Pour Eole-en-Beauce, elle serait de 0,7€/hab./an pour un partenariat sur 5 ans. La cotisation est compensée par l'accompagnement de conseillers énergie et le potentiel soutien financier d'ENERGIE Eure-et-Loir pour les projets d'améliorations/rénovations énergétiques (2 projets maximum par commune et par an)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au service conseil en Energie.

6 ADHÉSION GROUPEMENT D'ACHATS D'ÉNERGIES « POLE ENERGIE CENTRE »

Les syndicats d'énergies de l'Indre et Loire, de l'Eure-et-Loir et de l'Indre, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre-Val de Loire » ont souhaité pouvoir mettre leurs compétences au profit des acheteurs publics de gaz naturel et/ou d'électricité, en les regroupant au sein d'un groupement d'achat d'énergies et de services associés.

Résultats réalisés pour la fourniture d'électricité 2021 : la stratégie d'achat mise en place permet de réaliser, pour les contrats de puissance inférieure ou égale à 36 kVA entre 2020 et 2021, une diminution du coût unitaire moyen* du kWh d'électricité de 7 %.

Le conseil municipal, à 18 voix pour et 1 abstention, décide d'adhérer au groupement d'achat énergies.

7 FESTIVITÉS DU 14 JUILLET

Compte tenu du contexte sanitaire toujours difficile, le conseil municipal s'interroge sur la pertinence et les possibilités d'animations pour la fête nationale.

8 BAIL A FERME

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune loue une parcelle cadastrée 145 YC 3 de 77 ares et 70 ca. Il est nécessaire de conclure un nouveau bail avec le dernier preneur.

Le bail est conclu pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} décembre 2020 jusqu'au 30 novembre 2029 moyennant un fermage annuel représenté par la valeur en espèces de 130,22€/ha de terre en zone 1 – catégorie B.

Le fermage sera déterminé chaque année compte tenu de la variation de l'indice des fermages défini par arrêté ministériel. L'indice de référence pour l'année 2020 est de 105.33 euros.

9 QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Sictom : fin du tarif préférentiel pour Germignonville.
- ✓ Elections Départementales et Régionales : les 20 & 27 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le maire,
Julien BIRRE



